

## ABONNEMENTS

Belgique . . . . . 25 francs.  
 Etranger (port en sus). 28 francs.  
 L'année parue mise en  
 carton . . . . . 50 francs.

## ADMINISTRATION

Boulevard du Hainaut, 139  
 Bruxelles

# L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

## D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

## ANNONCES &amp; RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser à M. Ch. CLAESEN, éditeur  
 Rue du Jardin Botanique, 26  
 LIÈGE

## DIRECTION

Rue Royale Sainte-Marie, 128  
 Schaerbeek

— DÉPOSÉ — BUREAUX : BOULEVARD DU HAINAUT, 139, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

— 85 —

## SOMMAIRE

*De l'utilité des Concours périodiques.* (Suite. Voir n° 7, col. 73.) C. N. — *A propos de l'Exposition Nationale d'Architecture.* — (Suite, V, voir n° 5, col. 51.) ALPHONSE WATERS. — *Société Centrale d'Architecture: Assemblée générale mensuelle du 3 juillet 1885; Assemblée mensuelle du 7 août 1885. — Excursion en Allemagne.* J. B. — *Résultats de Concours. — Exposition nationale d'architecture en 1886. — Œuvres publiées: Grand Concours d'architecture de 1862. Premier grand prix. Pl. 12. Maison boulevard Frère-Orban, à Liège, Pl. 13 et 14. C. N. — Règlement des architectes provinciaux du Brabant. — Archéologie. — Nécrologie. Faits divers.*

## De l'utilité des Concours périodiques (1).

(Suite. — Voir n° 7, col. 73.)

Si l'utilité des concours publics est encore contestée par quelques-uns de nos confrères dans un but que l'on devine, il n'en est heureusement pas de même des concours créés dans l'intérêt de la jeunesse studieuse de nos Académies de dessin.

Rien n'est plus utile, en effet, que ces luttes pour développer chez nos jeunes architectes le goût de l'étude, la recherche des formes nouvelles, le sentiment du beau. Aussi ne saurait-on assez en augmenter le nombre et l'importance. Malheureusement, chez nous, avec cette espèce de parti pris, d'indifférence, de dédain qui semble s'attacher à tout ce qui touche à l'enseignement de l'architecture et aux intérêts de l'architecte, le nombre de ces concours est relativement beaucoup trop restreint.

Indépendamment des concours ouverts annuellement entre les élèves d'une même académie, et qui, par cela même, sentent trop l'école, si pas la main même du professeur, les jeunes architectes n'avaient, jusque dans ces derniers temps, que deux concours, sur une période de trois années, où ils pouvaient donner libre cours à leurs idées et à leurs sentiments personnels : les concours de la Société pour l'encouragement des beaux-arts à Anvers et ceux institués par l'Académie de Belgique.

Depuis quelques années, à ces deux séries de luttes sont venues s'ajouter celles organisées depuis 1877 par la Société Centrale d'architecture et celles créées plus tard par la Société des architectes anversois, concours relativement peu importants et n'ayant pas un caractère de continuité suffisamment marqué.

Nous ne pouvons faire entrer en ligne de compte le concours ouvert par la ville de Bruxelles et accessible seulement aux élèves de l'Académie de la capitale, ni le concours Godecharle, qui est plutôt un encouragement accordé à un jeune architecte réunissant certaines conditions déterminées et ayant exposé des œuvres méritantes, mais formulées, créées, étudiées au gré de ses idées personnelles.

Quant aux concours dits: Prix de Rome, nous leur trouvons tant d'inconvénients, non compensés, de beaucoup s'en faut, par quelques avantages, que nous aimerions mieux les voir supprimés complètement et remplacés par une distribution plus équitable, plus générale, des deniers du gouvernement.

Il nous a paru intéressant de rechercher à quelle époque les concours d'architecture furent institués en Belgique.

Le premier concours dont nous ayons pu trouver la trace date de 1810; il fut ouvert à Gand et eut lieu sans interruption tous les trois ans jusqu'en 1847.

En 1811, fut fondée à Bruxelles, la Société pour l'encouragement des beaux-arts: des concours d'architecture et autres furent organisés par cette Société, à l'occasion des expositions triennales, et ce jusqu'en 1827.

Depuis cette époque la Société anversoise est la seule des associations similaires qui ait maintenu ces luttes si utiles aux jeunes artistes. C'est en 1813 que fut organisé, par la Société

(1) Extrait du Rapport présenté par la Commission des Expositions et des Concours, en assemblée du 6 mars 1883 de la Société Centrale d'Architecture.  
 La Rédaction.

— 86 —

pour l'encouragement des beaux-arts à Anvers, le premier concours d'architecture; le prix, à cette époque, consistait en une médaille d'or et 300 francs; quatorze projets furent envoyés à ce premier tournoi architectural anversois.

A partir de 1843, deux concours d'architecture furent organisés par la Société d'Anvers: l'un, d'architecture classique; l'autre, d'architecture gothique. C'était au moment où l'on commençait enfin à s'apercevoir qu'il pouvait peut-être bien y avoir d'autres formes architecturales que celles imaginées par les Vignole, les Palladio, etc., d'autres styles aussi dignes d'attention et d'étude que ceux des Grecs et des Romains.

Chaque prix consistait, au début, en une médaille d'or et une somme de 500 francs; plus tard, en 1864, la valeur de cette prime fut élevée à 600 francs. Elle est actuellement de 800 francs.

Ce principe de deux concours, l'un classique, l'autre gothique, fut maintenu jusqu'à nos jours, sauf en l'an 1846, où, par un retour momentané sur le passé, le style ogival fut abandonné au profit de celui de la Renaissance époque des Médicis.

A part l'imposition du style, une liberté assez grande était laissée aux concurrents, lorsqu'il y a quelques années (en 1878) la Société anversoise s'avisa de proscrire de ses concours tout dessin teinté ou ombré, en n'y admettant que des projets simplement dessinés au trait.

On s'est souvent demandé quelle pouvait être la raison d'une semblable proscription aussi contraire aux véritables intérêts, non seulement du dessin architectural, mais de l'architecture elle-même.

N'avons-nous pas eu, en effet, l'occasion de constater maintes fois combien l'aspect et la valeur d'une étude d'architecture se modifiait, presque toujours à son désavantage, par la pose de quelques teintes?

Voici, en effet, un dessin simplement dessiné au trait, comme le demande la Société anversoise; les proportions paraissent bonnes (nous parlons des façades); l'étude est faite consciencieusement, les profils semblent bien compris. Quelques architectes, habitués à ce genre de rendu, y trouveraient bien, après un examen approfondi, quelques imperfections, quelques erreurs de proportion, mais ces fautes échappèrent, en majeure partie, à bon nombre de juges quelque peu distraits. Mais, sur ce dessin, tracez exactement quelques ombres, appliquez quelques teintes, et immédiatement les défauts éclateront aux yeux de tous.

Ici, les vides seront trop rapprochés et la construction paraîtra grêle; là, les ouvertures trop clairsemées donneront un caractère tout différent de celui que doit présenter l'édifice. Ici, des colonnes d'avant-corps, qui, dans le dessin au trait, ne se distinguaient guère des pilastres des arrière-corps, donneront de l'ampleur à un motif principal; là, les entre-colonnements trop larges feront découvrir des disproportions adroitement dissimulées, dans le dessin au trait, par les détails de l'arrière-plan. Ici, de grandes ombres permettront de constater qu'une saillie trop prononcée a été donnée à un plan par rapport à un autre, ou à un élément décoratif par rapport à la façade sur laquelle il s'appuie; là, des ombres petites, sans vigueur, feront pressentir une construction plate, monotone, sans caractère. Un profil mal étudié donnera ici des ombres trop vigoureuses, là des ombres trop maigres.

Si la construction doit être édifiée en matériaux colorés, la pose de teintes devient indispensable, si l'on ne veut s'exposer à avoir des édifices dont les tons se heurtent et ne présentent à l'œil qu'une arlequinade de matériaux. Ici, trop de pierres bleues ou blanches; là, trop de briques. Ici, des pierres bleues écrasent les pierres blanches qui sont au-dessous; là, des bandes blanches raient désagréablement un fond rouge. Ici, de hauts toits d'ardoises écrasent les bâtiments ou les couronnent d'une façon défectueuse; là, une tour donne sur le ciel une silhouette fantastique, désagréable, etc., etc.

Il est évident que le dessin ombré, teinté, pour autant qu'il soit exact, permet de constater plus vite et avec plus de certi-

— 87 —

tude les défauts et les disproportions d'une étude architecturale. Aussi ne pouvons-nous admettre l'avis de quelques-uns de nos confrères, qui supposent que la mesure prise par la Société d'Encouragement d'Anvers avait pour but de juger l'étude architecturale telle qu'elle est sortie du cerveau de l'artiste, et débarrassée de tous les prétendus artifices destinés à la faire valoir, ou bien de préserver le jury contre toute espèce d'entraînement tenté par des concurrents assez audacieux pour chercher à faire vivre leurs œuvres, généralement si froides, à leur donner une coloration qui puisse, dans une faible mesure, rappeler celle de la nature.

La résolution prise par la Société anversoise, et qu'il importe, d'après nous, de combattre énergiquement, si elle devait se généraliser, deviendrait fatale pour l'art du dessin déjà si délaissé chez nous, si inférieur à tout ce qui se fait chez nos voisins. Et ce n'est pas parce que certains décorateurs nous présentent des aquarelles, sous prétexte de dessins d'architecture, qu'il faut supprimer une branche importante des connaissances indispensables à tout bon architecte.

Nous n'avons pu nous renseigner au sujet de l'origine des concours institués par l'Académie de Belgique, mais nous savons ce qu'ils sont aujourd'hui: des prétextes à colonnades, la docte assemblée n'admettant en somme que des projets classiques, académiques, d'accord avec ses programmes: un pont monumental, une fontaine monumentale, une entrée monumentale de tunnel... monumental. Une prime de 1,000 fr. est la récompense du concurrent assez heureux pour réussir dans un concours dont l'utilité serait incontestable, s'il était mieux organisé, plus complètement défini, et surtout consciencieusement jugé.

Entre ces deux genres de concours, de natures si différentes, la commission a pensé, Messieurs, qu'il y avait place pour un troisième genre de luttes artistiques, laissant toute liberté à l'artiste, tant pour le choix du style que pour le mode de représentation graphique, préparant les jeunes architectes aux concours essentiellement pratiques que le gouvernement et les administrations publiques (imitant en cela les pays voisins) ne manqueront pas d'organiser bientôt d'une façon générale: nous en avons le plus ferme espoir.

Ce concours, créé par la Société Centrale, aurait, comme montant des primes, une importance au moins égale à celle des concours de l'Académie de Belgique et de la Société pour l'encouragement des beaux-arts à Anvers; ils auraient lieu tous les trois ans, donnant ainsi à nos confrères l'occasion d'étudier un projet important chaque année.

Nous aurions désiré maintenir le principe des concours d'ordre secondaire, institué en 1877 par la Société Centrale. Malheureusement, nos ressources sont limitées, et il nous a paru préférable de les supprimer, du moins momentanément, afin de donner une réelle importance aux grands concours triennaux, dont l'heureuse influence, nous en avons la conviction, ne peut manquer de se faire promptement sentir. Nous sommes également convaincus que ce nouvel élément d'activité, mis à la portée de nos jeunes architectes, tout en comblant une lacune regrettable dans l'institution des concours d'étude en Belgique, prouvera une fois de plus notre vitalité et le profond amour qui nous anime pour tout ce qui touche à notre art.

C. N.

## A propos de l'Exposition nationale d'Architecture.

(Suite. — Voir 1885, n° 5, col. 51.)

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est comme un torrent que la Renaissance nous envahit. Elle s'introduit à la fois dans les églises et les hôtels de ville, dans la demeure du bourgeois comme dans le palais du souverain. Elle enfante, sans relâche, des merveilles dans tous les genres. Lancelot Blondeel, de Bruges, attache son nom, en 1529, à la cheminée du Franc; Paul Van der Schelden, d'Audenarde, éternise le sien par le portail de la salle échevinale de cette ville; Corneille Floris

édifié, en 1552, cette merveille sculpturale que l'on appelle le Tabernacle de Léau, et, vers 1559, construit le jubé de la cathédrale de Tournai. C'est par centaines qu'apparaissent, avec les tabernacles et les jubés, les autels, les mausolées, où la renaissance flamande affirme son originalité et sa fécondité; c'est par milliers que les fabricants de notre pays et surtout ceux de Bruxelles produisent ces tapisseries historiées, où, non contents de retracer les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et les événements les plus remarquables de l'époque même, ils mettent à contribution, on pourrait dire à sac, les auteurs de l'antiquité. Tout y passe: Homère comme Quinte-Curce, Ovide aussi bien que Virgile, les scènes d'amour comme les scènes guerrières, la mythologie et les temps héroïques.

Dans les vitraux aussi, le rôle de l'architecture devient prédominant. L'église de Sainte-Gudule en fournit un exemple frappant. Au jubé, le vitrail donné par Erard de la Mark et représentant le *Jugement dernier*, est encore dessiné d'après l'ancienne méthode: la scène religieuse occupe tout le vitrail sans qu'aucun détail secondaire en altère l'ensemble; au contraire, dans les belles fenêtres que Bernard Van Orley et son élève Michel Coxie ont marqué de leur empreinte, ce qui attire le regard, c'est un imposant arc de triomphe qui y forme le motif principal de la décoration, et dont les belles proportions rehaussent l'heureuse distribution des personnages et des accessoires.

Quelques édifices de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle accusent, entre nos architectes et ceux de l'Espagne, des rapports qui devraient être mieux précisés. Plusieurs des maîtres qui travaillèrent avec les Egas et les Guas revinrent sans doute en Belgique et inspirèrent à leurs camarades le goût de certaines dispositions et de détails d'ornementation goûtés en Espagne. Il est presque impossible qu'il n'y ait pas eu de liens de parenté entre le premier des Egas et Jean Vander Eycken, qui vécut à Tolède de 1459 à 1494, ou son homonyme, Bruxellois et architecte comme lui, qui est cité en 1491 et en 1505. Le second était probablement fils ou neveu du premier.

L'ancienne bourse d'Anvers et le palais de Liège, avec leurs cours intérieures, leurs galeries couvertes, leurs colonnes chargées de moulures et d'ornements de tout genre, reportent l'esprit vers ces contrées méridionales, où l'on recherche avec tant de soin l'ombre et la fraîcheur, et où l'imagination des Arabes a enfanté les merveilles d'élégance et de délicatesse dont les salles et les cours de l'Alhambra de Grenade sont restées les types. Ces derniers furent très goûtés chez nous, car j'ai retrouvé à Wemmel, dans une villa sans importance, quelques colonnes qui les reproduisent, et très probablement on en rencontrerait bien d'autres dans le pays. François Borsset, de Jupille, qui construisit le palais de Liège, vers 1536, était probablement allé au delà des Pyrénées.

Dans les villes les hôtels, à la campagne les châteaux subirent une transformation complète. Au lieu des maisons à tours sombres, massives, qui plaisaient aux nobles et aux patriciens du moyen âge, on réclama de spacieuses demeures, à larges escaliers, à grandes cours, ayant des galeries, des portiques, des dépendances vastes et aérées; telle était la splendide maison que le célèbre Vésale se fit bâtir et qui se trouvait à peu près à l'endroit où l'on a pratiqué une place en avant du nouveau Palais de justice de Bruxelles.

Il ne subsiste plus rien de la « Maison de Vésale » (*It huis van Vesalius*), mais on peut visiter le château de Gaesbeek, qui date en grande partie du XVI<sup>e</sup> siècle, époque où il fut rebâti de fond en comble par Martin de Hornes, qui s'y ruina. On y trouvera un charmant escalier, tournant sur lui-même, qui constitue un beau spécimen de l'architecture du temps. Le palais Granvelle, aujourd'hui l'Université, à Bruxelles; la Maison des Poissonniers, de Malines, l'hôtel de ville de Léau, quelques maisons des Métiers, à Anvers; le Greffe du Franc de Bruges, sont aussi des édifices à étudier.

Quant aux monuments religieux, on continua à y employer le style ogival. Mais si grand était l'engouement pour le style de la Renaissance, que l'on conçut le projet, à Anvers, de reconstruire la collégiale de Notre-Dame sur de plus amples proportions et dans le style de Saint-Pierre, de Rome. On commença les travaux, mais ils furent arrêtés par les commotions politiques et bientôt ajournés pour toujours.

Il est presque impossible d'établir une comparaison entre les architectes qui ont le plus coopéré à la rénovation de l'art et d'assigner un rang à chacun. Le nombre est considérable. Pourtant on peut citer en première ligne Coecke, Lombard et Floris.

Pierre Coecke, qui fit un voyage en Orient aux frais d'une famille de tapisseries bruxellois, travailla surtout pour les fabricants de tentures, et l'on peut sans hésitation, je crois, lui attribuer les cartons de la célèbre *Histoire de Vertumne et de Pomone*, plusieurs fois exécutée en tapisserie. Dans ses dessins, il multiplie les amortissements, les gaines à corps de satires, les panneaux à compartiments, les corbeilles de fleurs et de fruits, les torchères, les coquillages, mille riens qui égalaient et variaient les compositions. Il exerça aussi une grande influence sur les artistes de son pays en traduisant en flamand une partie des œuvres de Serlio. A Liège, ce fut Lambert Lombard, un autre admirateur et élève de Mabuse, qui introduisit la Renaissance. Revenu de l'Italie, où il avait accompagné le cardinal anglais Réginald Polus ou Polls, il forma plusieurs hommes de mérite, tels que Goltzius, Guillaume Key, les Floris.

C'est à lui qu'on dut l'hôtel du chanoine Van Wyngaerde, qui existait encore en 1829, et le portail de l'église de

l'abbaye de Saint-Jacques. Lombard mourut au mois d'août 1566, laissant un nom universellement respecté, après une vie passée dans l'intimité de tous les hommes remarquables de son temps.

C'est auprès de lui que se forma Corneille De Vriendt dit Floris, né à Anvers en 1518, d'un autre constructeur, nommé aussi Corneille, et frère de Jacques, le verrier, de Jean, le peintre céramiste, et de Frans, que l'on a surnommé avec une évidente exagération le Raphaël flamand. Corneille fit, comme tant d'autres, le voyage d'Italie; il fut plutôt le continuateur de Coecke que de Lombard, et ce sont des ornements dans le genre de l'Alostois qu'il emploie de préférence. Entré dans la gilde de Saint-Luc en 1539, il orna l'album de cette confrérie, en 1546, de lettrines pleines de verve et d'humour et où percent d'évidentes intentions satiriques. Il exécuta aussi des séries de dessins, soit pour des tapisseries, soit pour des autels, tombeaux ou fantaisies, et ces derniers furent gravés en 1556. Outre son chef-d'œuvre, le tabernacle de Léau, qui date de 1552, on lui doit l'hôtel de ville d'Anvers, la Maison hanséatique de la même ville et le jubé de Tournai.

La maison communale d'Anvers, dont la première pierre fut posée le 27 février 1561, forme un quadrilatère isolé, ayant un avant-corps au milieu de sa façade principale. Les matériaux les plus précieux furent employés dans cet édifice, dont le revêtement est en partie de marbre rouge veiné. Sa construction coûta plus de 400,000 florins. Il impose surtout par sa masse, mais l'on ne peut en dire, de même que de la Maison hanséatique, que l'effet perspectif est heureux. L'ensemble pêche par la lourdeur. Tout autre est le jubé de Tournai, dont la disposition est plus gracieuse, plus harmonique.

On pourrait encore attribuer à Floris le tabernacle de Suerbempde, ce bijou perdu dans un hameau voisin de Tirlemont, et l'hôtel de ville de Léau. Ses œuvres ont été souvent imitées. C'est ainsi que les hôtels de ville de Flessingue et de Leyde, bâtis, le premier en 1594, le second en 1599, sont évidemment inspirés de celui d'Anvers; on reconnaît également la manière de Floris dans plus d'un monument des pays scandinaves, tels que la tombe des rois de Danemark, dans l'église de Roeskilde, et celle des rois de Suède, à Upsal. Le style affectionné par Floris s'y retrouve d'une manière si complète, que si ces monuments funéraires n'ont pas été exécutés par lui, ils sortent du moins des mains de ses élèves ou de ses imitateurs. Lorsqu'il mourut, le 15 octobre 1575, il avait généralisé en Belgique l'emploi du style qui y avait à peine fait son apparition à l'époque de sa naissance.

A propos de Floris, dont la biographie est peu connue, qu'il me soit permis de citer un épisode emprunté à des documents officiels du temps et constituant un tableau fidèle de l'état des mœurs. Il visitait souvent un petit monastère de l'ordre de Cîteaux, dont il est inutile de dire le nom, et qui avait pour supérieure une dame appartenant à l'une des plus illustres familles de l'Europe. Livrée aux suggestions de l'abbé d'Alne, Guillaume Noël, à qui elle devait son élection, cette dame entretenait avec lui des relations coupables et ne se gênait pas pour le recevoir dans sa chambre à la fin de la soirée. Pendant trois ou quatre ans, elle reçut aussi très fréquemment la visite de Corneille, c'est-à-dire de Floris, et il arriva une nuit que l'abbé d'Alne et l'Anversois, s'étant rencontrés, se querellèrent à propos de leur amie commune et faillirent se battre. Corneille ayant trouvé des lettres écrites à son rival par l'abbesse, les fit imprimer à Anvers, ce qui occasionna, comme on peut le penser, un grand scandale.

Les autorités laïques et ecclésiastiques témoignèrent à ce sujet un vif mécontentement. L'abbé de Morimond, visiteur général de l'ordre, fit à l'abbesse d'énergiques remontrances; l'évêque de Liège, Robert de Bergues, voulut la déposer; le duc d'Albe lui adressa des paroles sévères, la cité de Liège blâma hautement sa conduite, ses religieuses se plainquirent de l'abandon dans lequel elle les laissait et de sa prodigalité envers l'un de ses frères et des étrangers. Rien n'y fit. Elle était si bien appareillée qu'on n'osa rien contre elle; puis les temps devinrent difficiles, les troubles de religion firent naître d'autres préoccupations et l'abbesse put vieillir sans être inquiétée. Elle ne mourut que dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle.

J'ai revu, dans une de mes promenades, la ferme paisible qui remplace aujourd'hui le monastère dont je viens de parler. C'était l'heure de midi; rien n'y troublait la tranquillité de la grande cour et des nombreux bâtiments qui l'environnent de toutes parts. Au dehors, la campagne, presque déserte, jouissait également d'un calme complet. Dans cette plaine inondée de lumière et chargée de moissons, rien ne rappelait les guerres et les brigandages dont elle eut tant à souffrir, de même qu'à l'intérieur de la ferme on ne put me montrer aucun vestige de l'abbaye, et l'on ne savait plus rien des scènes d'amour, des intrigues dont elle fut le théâtre. Ici régnait l'oubli du passé, comme aux alentours tout était silence et repos.

(A continuer.)

ALPHONSE WAUTERS.

### Société Centrale d'Architecture de Belgique

Assemblée générale mensuelle du 3 juillet 1885.  
PRÉSIDENCE DE M. V. DUMORTIER.

M. le Président annonce à l'admission de M. Ch. Billoré, architecte à Amiens, en qualité de membre correspondant.

La bibliothèque a reçu:

1. *Architektonische Rundschau*, revue de MM. Eisenlohr et Weigle; don de M. Engelhorn, éditeur à Stuttgart.

2. Autographes des Magasins du Printemps, par Paul Sédille, architecte à Paris; don de l'auteur.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Les divers rapporteurs de l'excursion aux bords du Rhin donnent ensuite lecture des études qu'ils ont faites sur les monuments anciens et modernes des villes qu'ils ont visitées: Bonn, Coblenz, Francfort, Heidelberg, Mayence, Cologne, etc., par les richesses artistiques de haute valeur qu'elles possèdent, donnent lieu à des dissertations comparatives, d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art.

L'assemblée, par ses applaudissements, rend hommage au mérite de ces travaux; elle entendra, dans une prochaine séance les rapports sur Spire et Worms, sur le théâtre de Francfort et sur la peinture décorative en Allemagne.

La séance est levée à 11 1/2 h.

### Assemblée mensuelle du 7 août 1885.

PRÉSIDENCE DE M. J. BRUNFAUT, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président fait à l'assemblée les communications suivantes:

La Société des architectes de la Seine-Inférieure regrette de devoir nous annoncer que le nombre des adhérents étant trop minime, l'excursion qu'elle avait projetée en Belgique n'aura pas lieu; comme témoignage de sympathie la Société nous offre un album des principaux monuments de Rouen.

M. P. Wallon, architecte à Paris, nous adresse un exemplaire de son travail sur les concours publics; M. Peeters, architecte du gouvernement hollandais nous offre des photographies du ministère de la justice qu'il a construit à La Haye;

L'Administration communale de Liège nous fait savoir que notre proposition de la mise au concours public du monument à ériger à feu Rogier sera examinée en temps opportun.

Il est décidé que la Société adressera à la commune de Molenbeek-Saint-Jean une demande de mise au concours public du nouvel Hôtel communal.

M. Evers, secrétaire de l'Exposition qu'organise la Société *Architectura et Amicitia* d'Amsterdam, invite les membres de notre Société à prendre part à cette exposition.

La proposition relative au diplôme, rédigée comme suit, est adoptée à l'unanimité: « Sur la proposition du Comité ou sur « une proposition signée par cinq membres, il pourra être « décerné par l'assemblée générale, un diplôme à toute personne ayant rendu des services à la Société ou ayant été « primée dans un concours ouvert par la Société. »

Sur la proposition du Président l'assemblée adopte à l'unanimité la proposition suivante:

« Sur une proposition du Comité ou signée par cinq membres, le titre de Société correspondante pourra être « décerné par l'assemblée à des Sociétés artistiques. »

Comme suite à cette décision le titre de Société correspondante est conféré aux Sociétés suivantes:

Société des architectes du Nord de la France, à Lille.

Société des architectes de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société *Architectura et Amicitia*, à Amsterdam.

Société des architectes et ingénieurs du Bas-Rhin et de la Westphalie, à Cologne.

Société académique d'architecture de Lyon.

M. Rau donne lecture du rapport de la Commission de l'agenda de l'architecte. La discussion des différents chapitres de cet agenda est remise à une prochaine séance.

Le Président rend compte de l'audience que M. le Gouverneur du Brabant a accordée aux Président et Vice-Président de la Société pour l'entretenir de l'utilité de mettre en concours public les monuments provinciaux et les monuments communaux pour l'érection desquels la province accorde des subsides, M. le Gouverneur s'est déclaré grand partisan des concours publics et a promis formellement aux délégués de la Société d'user de son influence pour faire triompher dans toutes les circonstances où ce sera possible le principe équitable des concours publics.

C'est d'ailleurs dans ce sens que l'honorable Gouverneur du Brabant s'est prononcé en élevant la séance du conseil provincial du 14 juillet 1885, dans laquelle, à l'occasion d'une requête que lui avait adressée la Société, ce collège s'est occupé des concours publics.

Des remerciements ont été adressés par la société à MM. Reisse, Dustin, Delecourt-Wineq, qui ont pris successivement la parole en faveur des concours publics.

Après l'examen du programme du concours pour un monument commémoratif à ériger à Henri Conscience, l'assemblée décide de protester contre l'organisation vicieuse de ce concours.

L'assemblée décide d'adresser, lors de la session prochaine, une pétition aux chambres législatives, afin d'obtenir l'addition au projet de loi sur la propriété artistique, de l'article 5 de la loi française ainsi conçu: « Le droit de reproduction matérielle « ou graphique d'une œuvre architecturale appartient exclusivement à l'architecte sauf stipulation contraire. »

M. Brunfaut annonce à l'assemblée que la Société des architectes du Nord de la France (Lille) a conféré à notre Président M. Dumortier, le titre de conseiller honoraire.

La séance est levée à 11 heures.

### Excursion en Allemagne.

Après trois excursions annuelles faites en France, la Société Centrale d'Architecture de Belgique a pensé que le moment était venu, pour ses membres, de se rendre en Allemagne afin d'y continuer les études d'architecture du Moyen Age et de la

Renaissance si heureusement poursuivies en Champagne, en Picardie et en Normandie; le programme de l'excursion de mai 1885, comprenant Bonn, Coblenze, Francfort, Heidelberg, Spire, Worms, Mayence, Wiesbaden, Andernach, Sinzig, Remagen, le Drachenfels, a été scrupuleusement suivi jusqu'au bout, et l'on peut dire que, pour beaucoup d'entre nous, ce voyage a été une véritable révélation, tant l'impression laissée par les monuments que nous visitâmes dépassait l'idée que nous nous en étions faite d'après les ouvrages ou les photographies.

A BONN, un seul monument, la cathédrale, qui initie déjà le voyageur aux éléments caractéristiques de l'art roman des bords du Rhin; l'abside couronnée par une galerie aux légères arcatures, les tours carrées du chœur, et l'énorme clocher octogonal du transept constituent un ensemble très imposant; la travée intérieure de la nef et la crypte avec son pavement polychrome ont une saveur particulière. Notons encore à Bonn, le temple protestant (1871), dont le mobilier est bien étudié, et la nouvelle gare, la plus originale que nous ayons rencontrée au point de vue de la décoration des salles d'attente.

COBLENZE ne mérite d'être citée que pour son église romane de Saint-Castor; les façades ont des proportions harmonieuses et les décorations picturales du chœur produisent un effet somptueux et sévère. Un hôtel renaissance (en construction) est traité avec beaucoup d'ampleur.

PASSONS rapidement le château de Stolzenfels (fort maladroitement restauré vers 1840), pour arriver à FRANCFORT, une des villes dont l'aspect général est des plus intéressants; nous y sommes reçus par M. le baron de Reinach, consul de Belgique (aux démarches de qui nous devons notamment de pouvoir visiter le nouveau théâtre) et qui nous a communiqué de nombreux renseignements sur la situation des architectes en Allemagne; qu'il reçoive ici l'expression de notre gratitude pour son bienveillant accueil.

Francfort, sans posséder beaucoup de monuments anciens remarquables, a un air de grande ville qui séduit immédiatement; ses rues et ses places sont largement taillées et bordées d'hôtels et de maisons de commerce dus à des architectes réputés tels que Wallot, Haenle, Mylius, Bluntschli, etc., mais qui pèchent parfois (surtout dans les constructions traitées en Renaissance) par l'enflure des formes et la lourdeur des détails; ses monuments modernes, la Bourse, l'Opéra, etc., ont une grande allure; enfin ses promenades, pittoresquement dessinées, sont entourées de villas élégantes moins réussies cependant, malgré leur luxe, que celles de Wiesbaden. La cathédrale, à laquelle on arrive par une enfilade de rues moyen-âgeuses, vaut une visite surtout pour sa décoration picturale d'un effet assez théâtral, et en même temps très étudiée dans ses détails; cette œuvre témoigne du sérieux talent du décorateur, qui a su harmoniser les riches tonalités d'une palette rutilante, sans tomber dans le mirilonnage de notre école Saint-Luc.

L'Opéra de Francfort, de l'architecte Lucaè est très réussi au point de vue de l'installation du chauffage, de la ventilation et des divers aménagements; l'escalier d'honneur présente une disposition assez étonnante, le foyer offre une jolie combinaison de pénétrations de voussures; enfin la salle, dont le vaisseau est énorme, est surtout intéressante dans les galeries supérieures, et dans l'arrangement qui rappelle celui du théâtre Constanzi à Rome; nous aimons moins la triple avant-scène, trop développée, qui isole la scène de la salle, et nous ne prisons guère le parti de décoration, d'une conception bien sèche et petite d'échelle.

Les façades de la Bourse (architectes Büritz et Sommer), inspirées de la bibliothèque de Saint-Marc, de Venise, sont trop riches et manquent de calme; mais la grande salle, d'une ordonnance classico-romaine, est bien comprise et vraiment monumentale.

SI HEIDELBERG n'avait pas son château elle serait certes une ville absolument dépourvue d'intérêt: à part le pont, et l'auberge *Zum Ritter* au pignon orné de volutes échevelées, il n'y a que désillusion. Mais le château dédommage du reste, et cause à tous une vive surprise, car l'incolore monographie de Pfhor ne peut donner qu'une faible idée de l'aspect puissamment monumental du palais de Frédéric le Sage, et de la grâce toute italienne des motifs du palais d'Otto-Henri, auxquels le grès rouge ajoute le charme de sa chaude coloration. Nous complétons notre visite par un instructif examen des dessins et relevés du château, exécutés depuis deux ans en vue d'une restauration prochaine et qui ont été exposés, à l'occasion de notre excursion, sur l'ordre de M. le Ministre de l'Intérieur; nous lui sommes très reconnaissants de sa délicate attention, et l'en remercions sincèrement, ainsi que M. Schabber, architecte ingénieur de la ville d'Heidelberg, qui était venu, à la gare, nous souhaiter la bienvenue au nom du bourgmestre, et nous a fait les honneurs de sa cité avec un cordial empressement.

Que dire de SPIRE si ce n'est que sa cathédrale est un des plus superbes édifices qu'ait produits le XI<sup>e</sup> siècle, et qu'elle est encore aujourd'hui, comme dit Victor Hugo, d'une majesté incomparable. Ses façades, à assises alternées de grès rouge et jaune, rappellent, comme ordonnance générale, les cathédrales de Gênes, de Pise, de Lucques, de Siéne, et ont de superbes morceaux de sculpture ornementale; le grand porche, disposé en loggia comme à Lucques, la nef étroite et austère, le transept et le chœur avec leur riche ciborium, la crypte surtout, grandiose et sévère, laissent une impression inoubliable.

La cathédrale de Worms n'est qu'une répétition amoindrie de celle de Spire, et semble plutôt faite pour intéresser un archéologue cataloguant sans cesse qu'un architecte amoureux du beau; à noter cependant une disposition que l'on retrouve à Mayence: un chœur à chaque extrémité de la nef.

MAYENCE, vue au clair de lune, est étonnante de pittoresque; un dédale de ruelles étroites, avec échaguettes, bretèches, pignons, etc., conduit sur une place où la silhouette formidablement étagée de la cathédrale saisit brusquement. Les façades du Dom ne perdent rien à être vues pendant le jour; celle du XI<sup>e</sup> siècle dont l'abside et les trois tours ont une certaine austérité de lignes contraste vivement avec le caractère du second chœur du XIV<sup>e</sup>, et surtout du Dôme, colossal entassement architectural achevé malheureusement au XVIII<sup>e</sup> siècle.

On ressent à l'intérieur la même impression qu'à Spire et Worms; la nef, simple, presque brutale, est bien de la même famille que les cathédrales de ces deux villes, et le chœur produit un effet assez imposant grâce à un arrangement d'escaliers et de terrasses qui lui font dominer toute l'église. Ce qui émerveille surtout, ce sont les admirables tombeaux des archevêques électeurs, qui mériteraient chacun une élogieuse description, tant pour le sentiment des figures que pour le goût déployé dans la sculpture décorative. Ces tombeaux sont au nombre de 38, savoir: 4 du VIII<sup>e</sup> siècle, 2 du XIII<sup>e</sup>, 6 du XIV<sup>e</sup>, 6 du XV<sup>e</sup>, 11 du XVI<sup>e</sup>, 8 du XVII<sup>e</sup> et 4 du XVIII<sup>e</sup>. Attenant à l'église se trouve un beau cloître du XIV<sup>e</sup> siècle et dans la salle capitulaire de ravissantes stalles en bois sculpté qui témoignent de l'habileté et de la fertile imagination des artistes de la Renaissance.

Ce qui reste à voir à Mayence, en dehors de la cathédrale, est vite vu; quelques églises possédant de superbes décorations Louis XV qui seraient mieux à leur place dans un théâtre; l'ancien château des électeurs d'une Renaissance absolument décadente, une jolie fontaine, une vieille porte de ville, et un pont monumental inauguré récemment.

Les jardins et les promenades de WIESBADEN valent leur réputation; ce qui est moins connu, ce sont les jolies villas qui égaient le paysage de leurs taches de couleur et dont les architectes ont varié à l'infini les effets par l'emploi de grès, briques, marbres, mosaïques, sgraffiti, etc. Il y a beaucoup à apprendre à Wiesbaden, au point de vue de l'architecture des maisons de campagne; les architectes belges peuvent y constater la supériorité du goût de leurs confrères allemands.

Nous ne pouvons adresser les mêmes éloges aux sculpteurs qui ne possèdent pas l'élégance de la composition et la grâce de la forme des sculpteurs français, à en juger par une œuvre toute récente: le monument de la *Germania* au Niederwald. Malgré les qualités que l'on trouve dans les figures d'une allure crâne, l'on est obligé de reconnaître que les ajustements et les détails décoratifs sont d'une lourdeur désespérante qui nous choque, quelque habitués que nous soyons aux exubérances flamandes et aux boursoufflures rubéniennes.

La dernière journée de l'excursion nous réserve encore quelques agréables surprises. ANDERNACH nous montre une petite église romane à laquelle les critiques les plus sévères ne trouvent rien à reprendre: ses tours ont des étages bien proportionnés et une toiture caractéristique, la sculpture du portail latéral est de la meilleure époque, le groupement des colonnettes de l'abside est pittoresque, enfin l'intérieur, avec ses coins sombres où l'œil découvre ici un escalier intéressant, là un tombeau ou un motif sculptural, a un charme inexprimable. Le donjon de 1520, le vieux château, l'enceinte fortifiée achèvent de donner à Andernach un cachet tout particulier.

L'église de SINZIG, elle, n'atteint pas ce degré de perfection, car les façades seules sont de quelque valeur; les proportions trapues de la nef et du chœur conviennent bien à une église de village, mais la décoration picturale en est trop riche. La décoration de l'église Saint-Apollinaire de REMAGEN ne manque pas de qualités de composition, mais la tonalité trop éclatante des divers panneaux a le grave défaut de détruire l'architecture au lieu de faire corps avec elle.

Enfin le château du DRACHENFELS (architectes Tuschhaus et Abbema), traité en style ogival, réunit tous les suffrages; les façades, d'une composition très variée, contiennent un bon nombre de motifs absolument réussis, et l'intérieur, avec son grand escalier et ses salles de fêtes superbement décorées par les meilleurs peintres de Munich et de Stuttgart, constituent la plus splendide demeure seigneuriale que l'on puisse rêver.

Nous sommes reçus à notre arrivée à Cologne, par M. Ledeganck, consul général de Belgique et présentés ensuite à MM. Stübben, architecte de la ville, Siegert et Müller qui nous souhaitent la bienvenue au nom de la *Société des architectes et ingénieurs du Bas-Rhin et de la Westphalie*; nous faisons, le lendemain, plus ample connaissance avec un grand nombre de nos confrères de Cologne qui nous accueillent avec des sentiments de sympathique confraternité auxquels nous sommes très sensibles.

Il n'entre pas dans nos vues de décrire les nombreuses et belles églises de Cologne; une étude spéciale de M. De Waele, qui paraîtra prochainement, traitera de l'architecture religieuse rhénane. — Disons seulement, pour terminer, que les façades de la cathédrale nous ont paru bien sèches, que les décorations de Sainte-Marie-au-Capitole et de Saint-Martin nous ont plu par leur grand style et leur sobriété, que l'Hôtel-de-Ville et le Gürzenich ont des parties très pittoresques, et que la bibliothèque et les archives jettent une note gaie dans le vieux Cologne. Les nouveaux quartiers, dont le plan a été exécuté par M. Stübben à la suite d'un concours, sont intelligemment

tracés et embellis par des habitations très variées de style et de matériaux.

Les dernières heures de notre séjour en Allemagne ont été consacrées à un banquet où les toasts échangés nous ont prouvé, comme l'a très-bien dit notre confrère M. Stübben, que l'art n'a pas de frontières et qu'un même lien fraternel unit les architectes de tous les pays.

### Résultats de Concours.

CONCOURS CONSCIENCE. — Trente-trois projets. — Le 1<sup>er</sup> prix consistant dans l'exécution pour une somme de 20,000 francs a été décerné à M. Franz Joris, statuaire à Anvers, par cinq voix contre quatre. — On connaît la composition étrange du jury et l'organisation vicieuse du concours signalée dans notre 7<sup>e</sup> livraison.

Nous reviendrons prochainement à ce concours.

CONCOURS DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE. — Le sujet de ce concours, « un cimetière » n'était guère attrayant, néanmoins sept concurrents se sont présentés. — Le projet de M. Charles Dewulf, de Bruges, élève de M. de la Censerie a été jugé, à juste titre, comme étant le meilleur. Nos félicitations au jury et au jeune lauréat.

M. Vander Haeghen, de Gand, a obtenu une mention honorable.

CONCOURS DE LA CROIX ROUGE. — Le concours pour un modèle type de baraque-ambulance mobile avait réuni, en septembre dernier, à Anvers, un grand nombre de modèles en grandeur d'exécution, modèles réduits et projets. Le prix de 5,000 francs a été très justement décerné à MM. Unmack et Christoph de Copenhague, qui avaient exposé deux différents types de baraque très bien disposées et présentant, dans des formes modestes, le caractère exact de leur destination.

ALLEMAGNE. — Le concours ouvert à Berne pour les plans d'un nouveau parlement vient d'être jugé; parmi les 36 projets présentés c'est celui de M. Bluntschli qui a remporté la 1<sup>re</sup> prime; quatre autres primes ont été décernées aux projets de MM. Auer de Vienne, Walser et Friedrich de Bâle, Girardet et Bezencenet de Paris, Hirsbrunner et Baumgart de Berne. Le total des primes s'élevait à 12,000 francs.

### EXPOSITION NATIONALE D'ARCHITECTURE EN 1886.

Nous rappelons à tous nos confrères l'Exposition nationale d'architecture que notre Société organisera en mai 1886, avec le bienveillant concours du Gouvernement et de la Ville de Bruxelles. Nous les prions instamment, non seulement de nous préparer de nombreux envois, mais aussi de nous signaler les dessins de monuments anciens, de fragments d'architecture nationale du Moyen Age ou de la Renaissance qui pourraient contribuer à rendre intéressante la partie rétrospective de notre exposition, à laquelle nous comptons spécialement donner des développements considérables.

### OEUVRES PUBLIÉES

Grand concours d'architecture de 1862. Premier grand prix. Pl. 12.

Notre planche 12 donne les reproductions du plan et de la façade principale d'un projet d'athénée royal qui valut, en 1862, à son auteur M. De la Censerie, élève de l'Académie des Beaux-Arts de Bruges, le premier grand prix de Rome.

Il est incontestable que la partie capitale de ce travail constitue ce qu'en termes académiques l'on appelle un *beau plan*; les proportions générales en sont bonnes; les grandes divisions du monument sont bien groupées et bien reliées les unes aux autres. Toutefois nous n'examinerons pas pourquoi la conciergerie ressemble à l'habitation du préfet et sont éloignées le plus possible l'une de l'autre; pourquoi la surface totale est si grande alors que l'établissement ne comprend que 8 classes au rez-de-chaussée, pourquoi cette quantité de galeries, de vestibules et de couloirs; ce sont là des défauts inhérents au principe des études classiques qui veut, avant tout, que l'on fasse grand sans s'inquiéter des détails; la ligne, la forme d'abord; le reste viendra ensuite!

Seulement, si l'on se reporte à l'époque où ce projet fut conçu, l'on doit reconnaître qu'il atteste sur ses devanciers de grands et sérieux progrès; la façade ne manque pas de caractère et n'est point banale; elle plait par sa simplicité même et par la bonté de ses proportions.

En somme cette œuvre de jeunesse faisait pressentir ce que devait devenir son auteur, c'est-à-dire un de nos bons architectes contemporains, celui à qui nous devons jusqu'à ce jour, la scrupuleuse restauration du Greffe de Bruges, que nous venons de faire connaître à nos abonnés et l'intéressante école normale de la même ville que l'on peut mettre en parallèle avec les établissements similaires d'Angleterre ou de Suisse.

Maison Boulevard Frère-Orban à Liège. Pl. 13 et 14.

La ville de Liège, à l'exemple de presque toutes les grandes villes du continent, a vu de grandes transformations s'accomplir dans ses murs, et la création du quartier de l'He du Commerce a été, pour la vieille cité de Notger, un beau fleuron ajouté

à sa couronne murale. Il y avait, pour l'établissement de ce nouveau quartier situé entre la belle Meuse glissant à ses pieds et le vaste square tourné vers la ville, un séduisant programme à élaborer pour l'étude d'un beau projet.

Pourquoi faut-il malheureusement (car il y a presque toujours un point noir dans les plus belles conceptions humaines), pourquoi faut-il que l'on ait créé à grand renfort de remblais, entre le fleuve et le square, deux vastes terre-pleins toujours déserts, interceptant la vue et enterrant les maisons avoisnantes? Pourquoi avoir construit cette grande machine en style oriental au milieu du parc? Pourquoi avoir relégué dans un coin la petite statue du grand Charlemagne éternellement préoccupé de savoir, non pas si ses successeurs pourront maintenir intact le vaste empire d'Occident qu'il a créé, mais bien plutôt de constater, la main étendue, si cet implacable rongeur de son piédestal (nous allions dire son trône) va bientôt cesser: j'ai nommé la pluie? Pourquoi surtout avoir non-seulement continué mais commencé la construction de cette œuvre horrible, suffisante pour perdre la réputation artistique d'une administration et connue sous le nom de Conservatoire de Musique? Allons, Messieurs les Liégeois, vous êtes hommes de goût que diable! vous avez les premiers en Belgique créé une société artistique, l'*Emulation*; un bon mouvement, un bon coup de balai et jetez moi tout cela à la Meuse!

Quoi qu'il en soit l'ensemble du quartier a du pittoresque et de la grandeur; c'est une entrée de ville qui vaut bien, ma foi, l'arc de triomphe classique de nos vieux conquérants romains.

Nos confrères liégeois (rendons leur cette justice) ont cherché à profiter de cet ensemble si bien disposé, plus par la nature que par les hommes, en donnant du jeu, de l'imprévu, du mouvement aux constructions qu'ils étaient chargés d'y élever. Nous regrettons de devoir dire qu'ils n'ont pas toujours réussi et que si certaines œuvres témoignent du goût et du talent de leurs auteurs, d'autres constructions, au contraire, sous prétexte de richesse et d'originalité, ne nous montrent que des façades surchargées d'ornements lourds et de mauvais goût, de formes architecturales anti-artistiques.

Parmi les constructions de l'île du Commerce que nous pouvons faire entrer dans la catégorie des œuvres de mérite figure la maison construite le long du boulevard Frère-Orban d'après les dessins de notre confrère J. Van Mansfeld.

Les plans très bien étudiés accusent une maison bourgeoise de premier ordre, confortablement aménagée et artistement décorée. La façade présente ce caractère d'originalité sans recherche, de pittoresque sincère et de bon aloi que nous voudrions voir mettre plus souvent en pratique dans les constructions traitées de nos jours en *renaissance flamande*. Non pas que l'œuvre qui nous occupe soit essentiellement et exclusivement *flamande*, mais, malgré son éclectisme, cette façade plaît incontestablement par ses formes générales qui sont bien le reflet des dispositions intérieures, par le mouvement d'ailleurs tranquille de son avant-corps, de sa loggia et de son pignon plus tourmenté, par la coloration générale obtenue grâce à l'emploi judicieux des matériaux et à l'application heureuse, à part la frise du second étage, de revêtements en carreaux céramiques.

Le dessin à 5 centimètres par mètre de cette façade, que nos confrères ont pu voir à l'exposition de 1883 et d'après lequel a été tirée la phototypie de la planche 14, faisait valoir cette polychromie naturelle et prouvait que notre confrère n'avait pas plus négligé l'étude des détails et des profils que la composition générale.

C. N.

#### Règlement des architectes provinciaux du Brabant.

Le *Mémorial administratif* de la province de Brabant publie le règlement sur le service des architectes provinciaux arrêté par le Conseil provincial dans sa session ordinaire de cette année.

Ce document, modifiant complètement l'organisation du service en vigueur dans le Brabant depuis 28 ans, présente un grand intérêt, non seulement pour les architectes en général, mais encore pour toute l'industrie du bâtiment.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant *in extenso* le nouveau règlement qui donne entièrement satisfaction aux nombreuses réclamations que l'ancien avait soulevées, et dont l'*Emulation* s'était si souvent faite l'écho.

Art. 1<sup>er</sup>. — Il y a un architecte pour la province et, s'il y a lieu, un ou plusieurs architectes adjoints.

L'architecte provincial et ses adjoints sont nommés, suspendus ou révoqués par le Conseil provincial. En cas de nécessité, la Députation permanente peut leur appliquer des mesures disciplinaires, sauf à en rendre compte au Conseil, à sa première session. Elle désigne, dans ce cas, un intérimaire pour remplir provisoirement les fonctions vacantes.

Art. 2. — L'architecte provincial réside à Bruxelles.

Il est chargé:

1<sup>o</sup> De la direction des travaux d'entretien des bâtiments provinciaux;

2<sup>o</sup> De la vérification des projets qui sont soumis à son examen par la Députation permanente;

3<sup>o</sup> Du contrôle et de la réception des travaux subsidiés par la province;

4<sup>o</sup> De la surveillance du bon entretien des bâtiments affectés aux services publics provinciaux ou communaux.

Ces attributions devront se combiner avec les dispositions de l'article 12 de l'arrêté royal du 20 novembre 1874, relatives à l'intervention des conducteurs des ponts et chaussées dans la surveillance des travaux de construction des bâtiments

d'école, la réception des matériaux et la réception définitive de ces bâtiments.

Art. 3. — Le traitement de l'architecte provincial, frais de bureau compris, est fixé à 7,000 francs, au minimum, et à 10,000 francs, au maximum.

Il lui est accordé pour frais de route et de séjour, en cas de déplacement pour les besoins de service, une indemnité de 2 fr. par lieue sur les routes ordinaires ou d'un franc sur les chemins de fer et de 12 francs par nuit de séjour.

Le traitement attaché aux fonctions d'architecte provincial adjoint est fixé à 4,000 francs, au minimum, et à 5,000 fr., au maximum.

Il est accordé à l'architecte provincial adjoint, pour frais de route et de séjour, en cas de déplacement, une indemnité de fr. 1-30 par lieue sur les routes ordinaires ou de 75 centimes sur les chemins de fer et de 10 francs par nuit de séjour.

Art. 4. — L'architecte provincial a son bureau dans sa résidence officielle. Il devra le tenir ouvert deux jours au moins par semaine, de 10 heures à 4 heures, les autres jours étant consacrés aux tournées pour affaires de service.

La Députation permanente fixera les jours de bureau.

Elle pourra, si elle le juge convenable, décider le transfert dans un des locaux du Gouvernement provincial à Bruxelles du bureau de l'architecte provincial.

Art. 5. — L'architecte inspectera, au moins deux fois par mois, les bâtiments provinciaux et communaux en construction et une fois par trimestre ceux dans lesquels on effectue des travaux d'amélioration.

Il fera rapport sur ces visites.

Art. 6. — Il lui est formellement interdit:

1<sup>o</sup> D'accepter aucun emploi ou fonction élective quelconque sans y avoir été autorisé par la Députation permanente;

2<sup>o</sup> De s'intéresser directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, dans des travaux publics communaux ou provinciaux;

3<sup>o</sup> De dresser, à moins d'y avoir été invité ou autorisé par la Députation permanente, aucun plan, aucun projet de travaux pour compte d'établissements ou d'administrations publiques, de sociétés ou de particuliers.

En cas de dérogation à cette défense, après un seul rappel à l'ordre resté sans effet, le fonctionnaire en défaut pourra être suspendu par la Députation permanente jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil. Il sera préalablement entendu.

Art. 7. — La surveillance continue des travaux est exercée par une personne désignée à cet effet par l'administration intéressée.

Le surveillant doit se conformer aux instructions de l'architecte dirigeant les travaux.

Les frais de surveillance sont, autant que possible, prévus au devis de la dépense. S'ils y ont été omis, la délibération qui les accorde sera soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

Art. 8. — Pour couvrir la dépense à résulter de l'exécution des dispositions qui précèdent, il sera opéré, au profit de la caisse provinciale, un prélèvement de 2 p. c. sur le montant du prix d'adjudication des travaux subsidiés par la province.

Si les travaux sont exécutés en régie, le prélèvement de 2 p. c. sera opéré sur le montant du devis.

Ce prélèvement ne pourra excéder 10 p. c. du subside provincial.

Art. 9. — Le règlement du 21 juillet 1857 est abrogé.

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1886.

#### Dispositions transitoires.

1<sup>o</sup> Les trois architectes d'arrondissement actuellement en fonctions seront maintenus.

Ils porteront le titre d'architecte provincial;

2<sup>o</sup> En cas de décès, de démission ou de révocation de l'un des titulaires actuels, sa place sera supprimée et sa besogne sera répartie entre les deux autres titulaires;

3<sup>o</sup> En cas de décès, de démission ou de révocation d'un deuxième titulaire actuel, l'architecte restant en fonctions aura la direction générale du service provincial;

4<sup>o</sup> Pendant toute la période transitoire chacun des titulaires actuellement en fonctions devra se conformer aux prescriptions du règlement en vigueur.

En cas d'empêchement de l'un d'eux, la Députation pourra charger l'un ou les deux autres architectes de remplacer le titulaire empêché;

5<sup>o</sup> Pendant la période transitoire le traitement des architectes provinciaux est fixé comme suit:

Pour l'architecte provincial de l'arrondissement de Bruxelles, 10,000 francs.

Pour l'architecte de l'arrondissement de Louvain, 9,000 fr.

Pour l'architecte de l'arrondissement de Nivelles, 9,000 fr.;

6<sup>o</sup> Le présent règlement n'aura pas d'effet rétroactif, quant aux travaux en cours d'exécution ou à l'étude à la date du 1<sup>er</sup> août 1885, et dont la direction et la surveillance auraient été confiées à un des architectes par une administration communale, ou par toute autre administration publique soumise au contrôle ou à la surveillance de la Députation permanente.

7<sup>o</sup> S'il y a lieu, une liste de ces travaux, mentionnant leur importance, le résultat de l'adjudication et la date d'achèvement des travaux sera soumise à la Députation permanente.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> août 1885.

Par le Conseil:

Le Greffier provincial,  
BARBIAUX.

Le Président,  
L. VINCENBOSCH.

#### ARCHÉOLOGIE.

*France.* M. Ch. Lameire vient de terminer la restauration des peintures murales du XVI<sup>e</sup> siècle, découvertes récemment dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au transept de la cathédrale de Reims. Cet important travail a été accompli sous la direction de M. Ruprich-Robert, architecte du monument. Les fresques dont il s'agit étaient enfouies depuis plus de deux siècles sous un affreux badigeon; il n'a rien moins fallu que le talent et le goût sûr de M. Lameire pour rétablir dans son intégrité de dessin et de couleur le bel ensemble ornemental qui se déroulait sur les murs. L'éminent artiste a terminé sa tâche en dotant la fenêtre aveugle qui surmonte l'autel d'une décoration qui complète, dans une parfaite harmonie, l'ornementation de la chapelle.

*Allemagne.* Un intéressant travail de restauration s'est fait au Dôme d'Aix-la-Chapelle. La coupole octogonale de l'antique chapelle de Charlemagne avait été surchargée, au siècle dernier, d'une couche de plâtre et d'ornements rococo du plus mauvais goût, que l'on jeta bas il y a quelques années; en voulant mettre la pierre à nu, on constata des traces si nettes d'anciennes mosaïques, que M. Bethune, de Gand, put faire un relevé très exact d'après lequel il dessina les cartons des nouvelles mosaïques, en s'inspirant, pour les tons, de celles des basiliques de Rome et de Ravenne. La coupole, décorée de superbes mosaïques à fond d'or exécutées par le D<sup>r</sup> Salviati à Venise, vient d'être découverte et excite à ce point l'admiration générale, qu'il est question de continuer la décoration en mosaïque de verre sur les murs de la chapelle et de la crypte, et de la compléter par un pavement en mosaïque de marbre.

*Syrie.* Sur l'invitation du grand-duc Serge de Russie, la Société orthodoxe de la Palestine a entrepris des fouilles dans le terrain désert qui possède la Russie aux abords du temple de la Résurrection, à Jérusalem, dans le but d'établir le plan des édifices construits par l'empereur Constantin; ces fouilles ont amené la découverte des restes de l'ancien mur d'enceinte de Jérusalem et du seuil d'une porte de la ville.

*Egypte.* On vient de déblayer au moyen de fonds recueillis par une souscription publique le temple de Louqsor qui était encombré par de nombreuses mesures modernes.

C'est le savant historien M. Maspero, directeur du musée de Boulaq, qui a été chargé de mener à bien ce travail et de faire revivre ce magique temple de Louqsor qui le cède à peine à ceux de Karnak.

Une partie de la colonnade d'un temple a été dégagée, et les travaux ont mis au jour un petit portique; tout est intact et l'on pourra sauver de l'oubli, au moyen de moulages ou par le transport au musée de Boulaq, ce qui subsiste encore des antiquités de ce sanctuaire.

#### NÉCROLOGIE

Nous avons appris le décès de M. Blandot architecte à Huy. M. Blandot est l'auteur d'un recueil de plans d'école et de dessins de mobilier scolaire publiée, en 1875, sous les auspices du ministre de l'Instruction publique. Il a construit dans le pays un grand nombre d'établissements d'Instruction publique. M. Blandot avait à peine 50 ans.

M. Thomas Leveston Donaldson, doyen des architectes anglais, associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts de France, vient de mourir à Londres, où il était né le 17 octobre 1795.

On lui doit un splendide ouvrage: *Pompéi*, texte et dessins; un autre non moins remarquable: *Collection de portes et de portails*, d'après les anciens monuments de la Grèce et de l'Italie. Parmi les monuments construits par M. Donaldson, nous citerons la Bourse de Londres, le Temple à la Victoire, qui obtint à Paris une première médaille en 1855, et le monument élevé à la mémoire du prince Albert; les plans de ce dernier figurèrent à l'Exposition universelle de 1867.

Correspondant de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1844, il avait été élu membre associé en 1863.

#### FAITS DIVERS

L'Exposition du Cercle des aquarellistes et aquafortistes « *Als ik kan* » sous la présidence de M. Jean Baes a eu lieu le mois dernier au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles.

La collection des aquarelles de notre confrère Baes, reproduisant une nombreuse série des tours et tourelles les plus intéressantes de Belgique et de Hollande a été fort remarquée; c'est un nouveau succès dont nous le félicitons très chaleureusement.

A l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers, M. G. Bordiau, architecte des bâtiments et du portique vraiment monumental qui leur sert d'entrée, a été promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold, et M. Hasse architecte à Anvers, a été nommé, par le gouvernement français, officier d'Académie; toutes nos félicitations à nos heureux confrères.